



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

### Rappel de vaccination pour les personnes de 80 ans et plus

**Dans un contexte de hausse des cas depuis quelques semaines, les autorités sanitaires vaudoises recommandent un deuxième rappel de vaccin pour les personnes de 80 ans et plus, en accord avec les prescriptions de l'OFSP.**

Depuis plusieurs semaines, la Suisse est exposée à une nouvelle hausse des cas de COVID-19. Les autorités sanitaires fédérales observent également une propagation rapide des sous-variants Omicron BA.4 et BA.5, couplée à une augmentation, qui reste modérée, du nombre de personnes hospitalisées en raison d'un COVID. A l'instar des vagues précédentes, il s'agit avant tout de personnes de 80 ans et plus, peu ou pas du tout vaccinées.

Dans le canton de Vaud, les divers indicateurs régulièrement analysés par l'Office du médecin cantonal ne signalent pas de détérioration alarmante de la situation à ce stade. Cette veille sanitaire se base sur des repères tels que le nombre de cas, le niveau de surcharge des hôpitaux, la survenue de flambées dans des EMS, l'immunité développée par la population, et l'éventuelle émergence d'un nouveau variant, son degré de virulence et sa capacité à échapper aux effets du vaccin.

#### Pas d'utilité pour les autres groupes d'âge

La situation épidémiologique actuelle ne justifie pas de deuxième dose de rappel pour le reste de la population, à l'exception des personnes, âgées de plus de 12 ans, présentant une immunodéficience sévère. Les données scientifiques montrent que les personnes plus jeunes et non immunodéficientes — qui ont reçu la primovaccination et le premier rappel — bénéficient toujours de la protection contre les formes graves de la maladie. Aucune étude n'a par ailleurs démontré, à ce stade, que les variants BA.4 ou BA.5 provoquent des maladies plus graves que les autres variants.

Dans ce contexte, la circulation du virus au sein de la population, qui a développé une bonne immunité notamment grâce au vaccin, peut être tolérée.

## Recommandations

En raison de la vulnérabilité particulière des personnes de 80 ans et plus, le médecin cantonal leur recommande de renouveler la dose de rappel de vaccin pour réactiver leur protection contre une évolution grave de la maladie.

Le rappel doit être renouvelé au plus tôt 4 mois après l'administration du premier rappel ou au plus tôt 4 semaines après une infection, avec le même vaccin que celui utilisé lors du précédent rappel. En cas de doute ou de questionnements sur l'indication à une dose de rappel, le médecin cantonal recommande de contacter son médecin traitant.

Il est également conseillé à ce groupe de la population de se protéger individuellement, en portant un masque dans les situations de grande promiscuité ou en respectant les règles de distanciation et la désinfection des mains. Par ailleurs, dans un contexte de hausse des cas et en pleine saison de festivités estivales, les personnes qui souhaitent se protéger contre une infection sont invitées également à porter un masque dans les situations de forte affluence, à conserver des distances physiques et à se désinfecter régulièrement les mains.

## Campagne et dispositif de vaccination

Les personnes de 80 ans et plus hébergées en EMS ou suivies à domicile par l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) et ne pouvant se déplacer bénéficieront d'une vaccination organisée par ces institutions en collaboration avec les autorités sanitaires vaudoises.

Toutes les autres personnes concernées peuvent recourir au dispositif resté en activité depuis le printemps 2022. Celui-ci comprend les centres de Bois-Cerf et d'Unisanté, à Lausanne, à l'EHC de Morges ; ainsi que 5 pharmacies renforcées réparties dans les 4 régions du canton et le reste des pharmacies individuelles.

Le rappel de vaccination reste gratuit pour le groupe des personnes pour lesquelles la vaccination est recommandée par les autorités fédérales.

## Durée de protection limitée

Il convient de préciser que le renouvellement du rappel chez les personnes de 80 ans n'offre une protection contre des évolutions graves de la maladie que pour une durée limitée. De plus, cette protection diminue au cours du temps. Il est donc probable que la Confédération recommande aux personnes ayant bénéficié de ce deuxième rappel de renouveler le rappel durant l'automne, selon les délais usuels. Pour toutes les autres personnes, dès 16 ans, en bonne santé et complètement immunisée (double vaccination avec rappel, ou double vaccination et guérison), il est recommandé d'attendre l'arrivée des nouveaux vaccins en préparation, qui seront adaptés aux variants en circulation, et qui devraient être disponibles cet automne.

## Prise de rendez-vous et questions

Dès ce jour, les personnes concernées peuvent prendre rendez-vous dans l'un de ces lieux via la plateforme [coronavax \(https://coronavax.unisante.ch/\)](https://coronavax.unisante.ch/) ou en appelant la Hotline vaccination COVID au 058 715 11 00. Cette hotline a été renforcée pour pouvoir répondre à toutes les questions concernant le COVID, <strong>du lundi au vendredi de 08h à 17h et propose une permanence pour les urgences les samedis et

dimanches de 08h à 17h.

La ligne de la centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) reste - elle - strictement réservée aux demandes d'aide médicale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 juillet 2022

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DSAS, Dr Karim Boubaker, médecin cantonal, Direction générale de la santé